

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

du 29 Décembre 1990
DECRET N° 90-958 /MTSS-DGFP-DGPCE
Portant versement, reclassement et nomi-
nation de Monsieur NTSEKE (Bernard) As-
sistant Sanitaire de 2° échelon des Cadres
de la Catégorie A Hiérarchie II des Ser-
vices Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuel-
lement ABCD) des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des services Administratifs et
Financiers (SAF);
(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2;
(/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les moda-
lités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de
la République Populaire du Congo;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant dé-
blocage des avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avanceme-
nts et révisions des situations administratives des agents de
l'état;

D.G.B.

D.C.F

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux
effets financiers, des avancements, des reclassements, des révisions
des situations administratives et des titularisations;

(/u le décret n°90/513 du 1 Septembre 1990 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°90/514 du 1 Septembre 1990 portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°4320/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 6 Juillet 1988
autorisant certains fonctionnaires et agents contractuels de l'état
déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un
stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Ma-
gistrature (ENAM) de Brazzaville, en tête : MOULOLO ABDOULAYE
(Léopold-Charles);

.../...

(/u l'arrêté n°7596/MTSSJ-DGPCE du 30 Décembre 1988 portant promotion au titre de l'année 1987 de certains Assistants Sanitaires des cadres de la catégorie A hirarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo en tête ASSONKOURI Gervais ;

(/u la lettre n°832/DGSP-DSAF-SP du 27 Avril 1990 de la Directrice des Services Administratifs et Financiers à la Direction Générale de la Santé Publique transmettant le dossier de l'intéressé;

(/u le décret 90-581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim du Premier Ministre ;

D E C R E T E :

Article 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur NTSEKE (Bernard), Assistant Sanitaire de 2° échelon, indice 780 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) en service à la Direction des Soins de Santé Primaire à Brazzaville, titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de magistrature (ENAM) filière: Administration Générale délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville est versé dans les cadres des Services Administratifs et financiers - SAF- (Administration Générale), reclassé à la catégorie A hiérarchie I nommé Administrateur de 1° échelon indice 790 Acc = 2 ans.

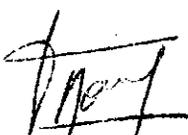
Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 3 Janvier 1990 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, et de la soldé pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au JORRO et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE PREMIER MINISTRE PAR INTERIM,

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE,


Jeanne DAMBENDZET.-


Pierre M. O. U. S. S. A.-

AMPLIATIONS

- JORPC1
- DGFP/DGPCE.....2
- DGFP/DRFP.....1
- DGB.....2
- DCF.....2
- MSAS/DGSE.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGG/BC2